

Malgré la Nouvelle route du littoral, l'activité du BTP se contracte

En 2015, le chiffre d'affaires du BTP recule de 4,9 % par rapport à 2014. L'activité maintient sa forte dépendance à la commande publique (86 % du chiffre d'affaires) tandis que la commande privée ne cesse de se dégrader. Les travaux de la Nouvelle Route du Littoral soutiennent l'activité, mais, en dehors de ce chantier, la commande continue de diminuer avec - 8,9 % pour le bâtiment et - 12,3 % pour les travaux publics. Les mises en chantier de logements progressent de 5,5 %. En particulier les mises en chantier de logements collectifs augmentent de 8,8 %.

Murielle Legros Pougavanon (CERBTP) et Claire Grangé (Deal)

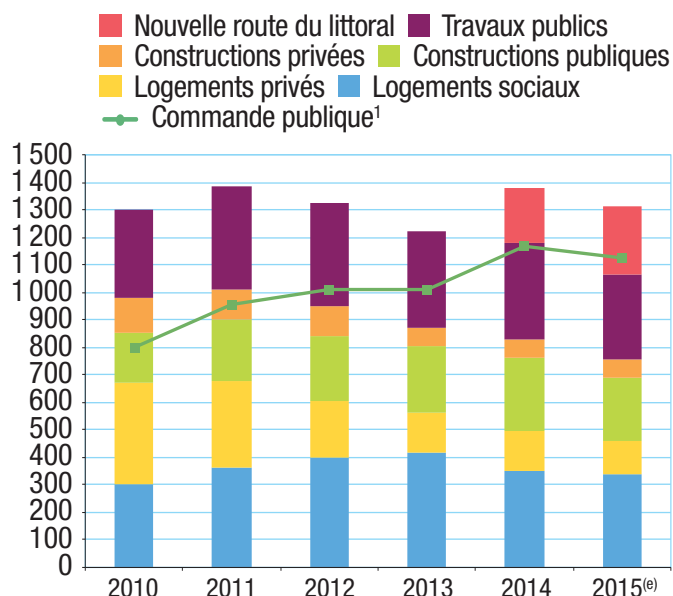
En 2015, le chiffre d'affaires du BTP est estimé à 1,313 milliard d'euros à La Réunion. Il diminue de 4,9 % par rapport à 2014 (*figure 1*). Tous les domaines sont en baisse hormis le chiffre d'affaires lié à la nouvelle route du littoral qui augmente (+ 25 %). La commande publique baisse de 3,6 % en 2015. Elle s'établit à 1,128 milliard d'euros, soit 86 % de l'activité du BTP à La Réunion. En 2015, 30 % de la commande publique provient de la construction de logements sociaux et 49 % sont issus de l'activité de travaux publics, y compris la Nouvelle route du littoral (NRL). Hors travaux liés à la construction de la NRL (250 millions d'euros), le niveau de la commande des travaux publics baisse fortement (- 12,3 %). Les chiffres d'affaires dégagés par les mises en chantier de logements sociaux et de bâtiments non résidentiels baissent également (respectivement - 2,9 % et - 14,4 %).

Du côté du logement privé, la mise en place du dispositif de défiscalisation Pinel DOM, n'a pas eu les effets escomptés : le chiffre d'affaires dans la construction de logements privés

diminue de 17,2 % par rapport à 2014. En dehors des logements, le chiffre d'affaires des constructions privées est stable en 2015.

1 Le chiffre d'affaires du BTP est estimé à 1,313 milliard d'euros en 2015

Évolution du chiffre d'affaires du BTP à La Réunion



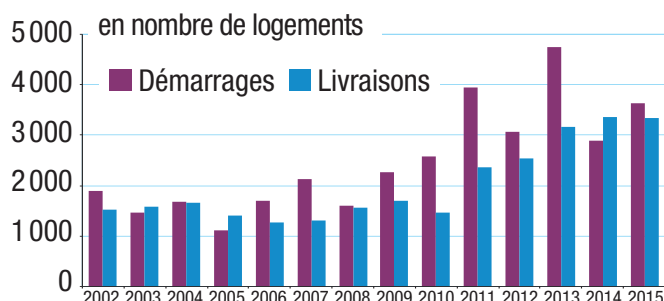
(e) : estimation.

(1) Il s'agit des logements sociaux, des constructions publiques, des travaux publics, et de la nouvelle route du littoral.

Source : CERBTP.

2 Les mises en chantier augmentent de 26 % en 2015

Mises en chantier et livraisons de logements locatifs sociaux neufs et réhabilités¹



(1) : y compris prêts sociaux location-accession.

Sources : CERBTP, Deal SHLS.

Les réhabilitations de logements sociaux progressent fortement

En 2015, les mises en chantiers de logements sociaux repartent à la hausse (+ 26 % après - 39 % en 2014). En tenant compte des prêts sociaux location-accession (*définitions*), 3 642 logements locatifs sociaux ont été mis en chantier dont 2 632 constructions neuves et 1 010 réhabilitations (*figure 2*).

La hausse est portée par les mises en chantiers de réhabilitations qui progressent fortement (1 010 logements contre 325 en 2014). La majorité de ces travaux étaient prévus les années précédentes mais n'ont démarré qu'en 2015. Les mises en chantier de logements neufs sont stables (2 566 logements locatifs neufs en 2014). 6 mises en chantier de logements neufs sur 10 avaient initialement été programmées en 2014, et 5 % en 2015.

En 2015, 3 346 logements sociaux ont été livrés, dont 3 134 logements locatifs neufs.

956 millions d'euros de programmation de travaux annoncés en 2015

En 2015, les maîtres d'ouvrage publics avaient prévu 956 millions d'euros de travaux, dont 374,9 millions d'euros pour les logements sociaux. En particulier, les communes avaient programmé 163,2 M€ de travaux de BTP en 2015.

L'année 2015 est marquée par la mise en œuvre de chantiers importants dans le domaine médico-social (150,6 millions d'euros), avec notamment le démarrage du Pôle Sanitaire de l'Ouest (97 millions d'euros) et la construction d'un bâtiment dédié aux soins critiques pour le Site Nord du CHU (42 millions d'euros). ■

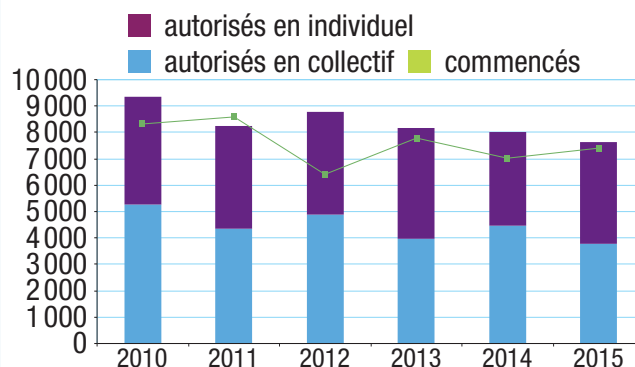
Baisse des autorisations de construction de logements

En 2015, 7 600 logements ont été autorisés à la construction (*définitions*), en recul de 4,8 % par rapport à 2014 (*figure 3*). Les autorisations baissent pour la 3^e année consécutive. Les autorisations de construire des logements collectifs reculent fortement (- 16 % après + 13 % entre 2013 et 2014). En revanche, le logement individuel progresse de 9 % en 2015, et redevient majoritaire avec 3 900 autorisations accordées. Excepté l'année 2013, le logement collectif a toujours été majoritaire parmi les autorisations de construction depuis 2005 à La Réunion.

Estimées à 7 400 en 2015, les mises en chantier augmentent de 5,5 % par rapport à 2014. Les mises en chantier de logements collectifs sont particulièrement dynamiques (+ 8,8 %), suite à la hausse des autorisations de construire en 2014. Les constructions de maisons individuelles progressent plus modérément (+ 1,7 %).

3 Les autorisations de constructions de logements individuels augmentent en 2015

Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion



Source : SOeS-Deal, Sit@del2, estimations à fin avril 2016.